

Annexe : Recommandations

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : AMÉLIORER LA DÉTECTION ET LA PROTECTION DES VICTIMES MINEURES D'ÂGE

		Destinataire
2018/32	Poursuivre, intensifier et diversifier les efforts de formation sur la traite des mineurs à l'attention des acteurs de première ligne, magistrats, tuteurs, services d'aide à la jeunesse.	- Cellule interdépartementale de coordination - Service des Tutelles
2018/33	Améliorer la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés présumés victimes de traite des êtres humains en reconnaissant officiellement le centre d'accueil « Esperanto » comme centre d'accueil spécialisé et en créant une structure équivalente en Flandre.	Cellule interdépartementale de coordination (niveau politique)
2018/34	Adapter le statut de victime pour les mineurs d'âge et développer un outil d'information « childfriendly » pour les mineurs sur la procédure de victime de traite des êtres humains.	Cellule interdépartementale de coordination
2018/35	Sensibiliser les différents services de police et magistrats à la position vulnérable spécifique des jeunes mineures nigérianes ; sensibiliser les services de police au fait qu'ils peuvent mettre en question la majorité de ces jeunes filles et les signaler au service des tutelles en tant que mineurs étrangers non accompagnés.	- Police - Réseau d'expertise Traite et trafic d'êtres humains de la magistrature - Cellule interdépartementale de coordination
2018/36	Construire une relation de confiance avec les victimes nigérianes afin de briser les sorts vaudous, entre autres en impliquant d'anciennes victimes (dans une équipe de proximité).	- Cellule interdépartementale de coordination - Police
2018/37	Installer une taskforce chargée d'examiner les problèmes liés à la situation particulièrement vulnérable des victimes nigérianes mineures de la traite des êtres humains.	Cellule interdépartementale de coordination
2018/38	Faire mieux appliquer le statut de victime de traite des êtres humains par les services locaux de police et, lors de l'interception d'une victime potentielle de traite des êtres humains, prévenir la cellule spécialisée en traite des êtres humains pour le suivi ultérieur. Il est nécessaire que les cellules spécialisées en traite des êtres humains disposent dans ce cadre de la capacité de recherche nécessaire et que les autorités locales soient sensibilisées au statut de victime.	- Services de police locaux de villes importantes comme Bruxelles - Autorités locales des grandes villes

TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS : CASSER LE BUSINESS MODEL DES PASSEURS

		Destinataire
2018/39	Mettre l'accent sur l'approche pénale des passeurs et non sur la lutte contre les victimes de trafic. La police doit pour ce faire disposer d'une capacité de recherche suffisante.	- Cellule interdépartementale de coordination - Autorités politiques fédérales (Ministres de l'Intérieur et de la Justice), et locales (gouverneurs et bourgmestres)
2018/40	Tarir financièrement les réseaux de trafic par le biais d'une approche en chaîne internationale.	- Réseau d'expertise Traite et trafic d'êtres humains de la magistrature - Parquet fédéral - Magistrats de référence Trafic d'êtres humains
2018/41	Créer un groupe de travail « trafic des êtres humains » afin d'améliorer le système et en particulier l'application du statut de victime de trafic. Les déclarations des victimes jouent un rôle crucial dans l'enquête. Les conditions nécessaires doivent cependant être créées pour susciter la confiance des victimes de trafic afin qu'elles soient enclines à collaborer.	Cellule interdépartementale de coordination
2018/42	Sensibiliser et accumuler l'expertise en matière de trafic d'êtres humains.	- Réseau d'expertise Traite et trafic d'êtres humains de la magistrature - Services de formation de la police